

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
5 novembre 2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E20000084 /51

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 19 octobre 2020, la lettre par laquelle le Président du Conseil Départemental de l'Aube demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet du nouveau parcellaire et des travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de COURTERON (Aube) par le Conseil départemental de l'Aube dont le siège est en l'Hôtel du Département, 2 rue Pierre Labonde, TROYES (10026) ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 1^{er} septembre 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Claude GRAMMONT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge du Conseil Départemental de l'Aube.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Conseil Départemental de l'Aube et à M. Claude GRAMMONT.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 5 novembre 2020



Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, le 6 novembre 2020
le Greffier,

N. MANZANO

Le Vice-Président,

signé

Charles-Edouard MINET